



Validité de mon contrat en cdd

Par **hemerocallis**, le **27/04/2011** à **21:20**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD depuis le 01/07/2009, conclu pour le motif suivant "remplacement partiel d'un salarié absent pour maladie : nom du salarié" pour une durée minimale de 10 jours et ce jusqu'au retour du salarié absent. Ce salarié à été reconnu inapte et ne souhaite pas reprendre son activité.

Ce contrat fait suite à un autre contrat de travail du 09/06/2008 au 30/06/2009 conclu pour accroissement temporaire de l'activité dans un autre service.

Mon employeur devait-il respecter une période de carence entre les deux contrats ?

y a t-il pas une durée maximale pour ce type de contrat ou peut-il être requalifié en CDI ?

Cordialement.